

Cotisations de membre liées aux produits sur la récolte 2021 Formulaire de décompte

Annonce du 22 avril 2022 (Récolte totale 2021)

1er intervenant	
Personne de contact	
Adresse	
NP, lieu	

Céréales fourragères y compris protéagineux et soja (ci-après nommées céréales fourragères)

Orge, triticale, avoine, maïs grain, blé à fins fourragères, pois protéagineux, féveroles, lupins, soja et toutes les autres céréales fourragères ou leurs mélanges, ainsi que les oléagineux transformés en dehors du "Pool de production oléagineux". Les cultures qui ne touchent pas la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération, par exemple millet, maïs à fin alimentaire, quinoa ou sarrasin, sont également à inclure dans ce décompte.

Quantités prises en charge totales (y.c. comptes marchandises, transformation à façon, besoins propres, vente directe)

Céréales fourragères BIO		tonnes à	Fr. 11.65 / tonne =	0.00 Fr.
Céréales fourragères BIO (cultures de niche) <small>(Cultures sans contribution de la Confédération pour les céréales)</small>		tonnes à	Fr. 1.65 / tonne =	0.00 Fr.
Soja alimentaire Bio		tonnes à	Fr. 1.65 / tonne =	0.00 Fr.
Autres céréales fourragères		tonnes à	Fr. 1.65 / tonne =	0.00 Fr.
Total céréales fourragères				0.00 Fr.

Céréales déclarées pour le secteur alimentaire (ci-après nommées céréales panifiables)

Blé, seigle, épeautre, amidonnier, engrain ainsi que d'autres céréales déclarées pour le secteur alimentaire

Quantités prises en charge totales

PurEpeautre Bio Suisse		tonnes à	Fr. 51.68 / tonne =	0.00 Fr.
Céréales panifiables BIO <small>y.c. épeautre bio (non PurEpeautre)</small>		tonnes à	Fr. 41.68 / tonne =	0.00 Fr.
Autre Epeautre		tonnes à	Fr. 58.88 / tonne =	0.00 Fr.
Céréales panifiables IP-SUISSE commercialisées via IP-SUISSE <small>(exclu épeautre)¹</small>		tonnes à	Fr. 48.00 / tonne =	0.00 Fr.
Autres céréales panifiables <small>(exclu épeautre)</small>		tonnes à	Fr. 48.88 / tonne =	0.00 Fr.
Total céréales panifiables				0.00 Fr.

¹ La contribution swiss granum de Fr. 0.45 / t, le fonds promotion céréales FMS de Fr. 0.38 / t et projet de recherche teneur en protéines blé panifiable de Fr. 0.05/t à la charge du commerce/transformation sera versée directement par IP-Suisse (total Fr. 0.88 / t). Cela ne vaut cependant que pour les céréales panifiables IP-SUISSE (exclu épeautre) commercialisées via IP-SUISSE.

Total de toutes les cotisations de membre liées aux produits	0.00 Fr.
- déduction de l'acompte forfaitaire	Fr.
- déduction de l'indemnité pour l'encaissement des cotisations ²	Fr.
Solde à payer	0.00 Fr.

² Seulement les premiers intervenants qui ne sont pas membres de la Fédération suisse des centres collecteurs (VGS) ou de l'Association des centres collecteurs collectifs de céréales de Suisse (ACCCS) peuvent déduire l'indemnité d'encaissement sur le formulaire de décompte (premiers intervenants réceptionnant du blé panifiable: CHF 200.-, premiers intervenants ne réceptionnant pas de blé panifiable: CHF 50.-)

Comme les années précédentes, les cotisations de membre sur le colza et le tournesol sont prélevées au niveau des entreprises de transformation (huileries, fabricants d'aliments fourragères, etc.), notamment dans le cadre du "Pool de production oléagineux".

Remarques	
Date, Signature	

Coordonnées bancaires de swiss granum Compte N° 16 242.964.3.54, IBAN N° CH90 0079 0016 2429 6435 4
 Banque Cantonale Bernoise, 3001 Berne; PC 30-106-9; Clearing N° 790